

MANUEL DE LA/DU COMMISSAIRE DE L'ACSC

Rôle :

La/Le Commissaire national(e) fait fonction de conseillère/conseiller technique et de porte-parole principal du sport et elle/il joue un rôle de leadership dans tous les aspects du sport par ses conseils et son aide de chacun des collègues, des hôtes et du Conseil, sur demande.

Pré saison

- Lire le manuel d'orientation – consulter le site web de l'ACSC sous renseignements membres
- Lire le procès verbal de la dernière AGA – consulter le site web de l'ACSC sous renseignements membres
- Lire les sections consacrées aux "Championnats canadiens", "Règlements de jeu spécifiques au sport" et aux procédures de classement dans le Code de fonctionnement de l'ACSC.
- Afficher (ou avoir à portée de la main) le Sommaire de dates annuelles d'échéance de l'ACSC et la liste de contacts du Code de fonctionnement.
- Envoyer un courriel aux Commissaires des Provinces (soulignant des informations comme des prédictions, des forces, etc.)
- Diriger une conférence téléphonique si nécessaire avec les Commissaires des Provinces pour clarifier les changements de règlements.
- Établir un contact initial avec la Direction sportive hôte pour vous présenter et pour demander de l'information sur le déroulement des préparatifs.
- Offrir des citations pour les articles et communiqués de présaison de l'ACSC.
- Connaître mieux les institutions de l'ACSC en consultant le répertoire de l'ACSC et les informations du site web.
- Envoyer des courriels aux Commissaires des Provinces pour leur rappeler d'envoyer l'information suivante avant et durant la saison de classement (tournois invitation, championnats, calendriers de conférence, hôtes, dates).

- Les commissaires/statisticiens provinciaux doivent faire parvenir chaque semaine au commissaire national les résultats et le classement des cinq premiers de leur conférence.

Pendant la saison

- Doit être responsable de contacter la présidence du Comité organisateur du championnat (ou la personne désignée) par téléphone ou courriel, au moins une fois par mois afin de vérifier le respect des directives d'organisation et celles qui sont spécifiques au sport.
- Présider une conférence téléphonique trois mois avant les championnats canadiens afin de passer en revue avec le personnel de l'ACSC et le président du comité organisateur le chemin critique menant aux championnats décrits dans le Manuel de l'organisateur de l'ACSC.
- Présider une conférence téléphonique un mois avant les championnats canadiens afin de passer en revue avec le personnel de l'ACSC, le président du comité organisateur et le représentant du comité de direction affecté aux championnats le dossier d'information du championnat, la réunion des entraîneurs et les détails de l'événement.
- Produire un classement hebdomadaire. Le 1^{er} classement de l'année peut être basé sur le classement final de l'année précédente aux Canadiens si peu de matchs ont eu lieu avant la production du classement, en utilisant les règles de base du classement des équipes et de celui qui est produit par les Commissaires des Provinces.
- Siéger sur le Comité de sélection des soumissions lors de la conférence téléphonique servant à déterminer les hôtes subséquents dans les sports respectifs. La conférence téléphonique des sports d'hiver a lieu au début de décembre et celle des sports d'automne au début de mai.
- Présenter des recommandations pour le cahier de travail de l'automne ou les transmettre à la Vice-présidente aux programmes pour en discuter à la Réunion d'hiver du Conseil en janvier.

Mi-saison (volleyball, basketball, badminton)

- Faire une liste de tous les tournois qui se déroulent durant la pause de Noël.

- Sonder le terrain avec au moins une personne de chaque conférence qui est au courant de ce qui se passe en basketball, volleyball et badminton de l'ACSC, pour avoir le pouls de la conférence.
- Présider la conférence téléphonique (basketball et volleyball), pour apporter des ajustements au classement /résultats au cours de la pause de Noël. Se tient habituellement durant le premier mois après la pause de Noël.
- Travailler avec l'Hôte/le siège social de l'ACSC et les assignateurs des ONS à l'affectation et à la sélection des officiels.
- Présider la conférence téléphonique sur le semage préliminaire (février) et sur le semage final (mars) avant les Canadiens.
- Terminer le classement hebdomadaire. Le dernier classement sert de semage en vue des Canadiens.

Préparation des Championnats canadiens

- Une semaine avant les Canadiens, siéger sur le comité de sélection de l'entraîneur/entraîneuse/joueur de l'année.
- Procéder à une dernière vérification avec l'hôte (trouver quelqu'un pour faire le procès verbal de la réunion des entraîneurs (aux Canadiens)).
- Les Commissaires nationaux du basketball et du volleyball contactent l'hôte provincial par téléphone le jour qui suit la conférence téléphonique du semage final, pour assurer que la bande/les DVD et les feuilles de pointage des dernières parties de chaque équipe qui participe aux Canadiens ont été envoyés à leurs adversaires de première ronde.
- Réviser l'ordre du jour de la réunion des entraîneurs avec l'hôte et assurer que l'hôte a trouvé quelqu'un pour rédiger le procès verbal.
- Réviser le dossier d'information du championnat avant de le faire parvenir aux membres.
- Approuver le calendrier du tournoi avant qu'il soit distribué aux membres.
- Réviser le fonctionnement et la procédure du Comité des étoiles et celui des protêts/plaintes.
- La principale fonction et le rôle le plus important d'un(e) Commissaire de l'ACSC durant un Championnat canadien doivent correspondre à ce qui est déterminé dans le Code de fonctionnement. Le Commissaire ne peut

pas être entraîneur(e) durant le Championnat canadien. Dans le cas d'un Commissaire du sport qui est aussi un entraîneur participant aux Canadiens, elle/il doit recommander à la Vice-présidente aux programmes, une remplaçante/remplaçant qualifié(e) pour agir comme Commissaire aux Championnats canadiens, avant l'événement.

Aux Championnats canadiens (comprennent les championnats ouverts et de Niveau 1)

- Doit représenter l'Association à titre de Commissaire national(e) pour toutes les fonctions de tournois y compris : les réunions, les banquets, les cérémonies, les conférences de presse, etc.
- Doit être membre d'office du Comité des règlements du tournoi et doit assister aux réunions du Comité des règlements du tournoi de façon à fournir l'information concernant les principales règles de jeu et pour clarifier les points de règlements lorsqu'ils sont soulevés.
- Avant le tournoi, commencer à examiner les installations et vous présenter à tout le personnel du tournoi, au personnel d'entraîneurs et aux officiels.
- Tenir une réunion pré tournoi avec l'hôte du tournoi, l'arbitre en chef, un membre de l'Exécutif de l'ACSC (dernières information avant le début de la compétition). Revoir les règlements, les affectations, le protocole de partie, etc.
- La/Le Commissaire national(e) doit présider la réunion des entraîneurs.
- La/Le Commissaire national(e) doit présider le Comité de protêts/plaintes en l'absence de représentant de l'Exécutif.
- La/Le Commissaire national(e) doit être un membre et/ou présider le Comité des étoiles.
- La/Le Commissaire national(e) agit comme personne ressource pour les entraîneurs, l'hôte et les officiels aux Canadiens.
- La/Le Commissaire national(e) est présent à chacune des parties du championnat canadien.
- La/Le Commissaire national(e) doit adresser la parole lors de la remise des prix de fin de tournoi (cérémonies de clôture) et elle/il participe à la présentation des récompenses.

- La/Le Commissaire national(e) doit assister au banquet d'honneur du championnat canadien et elle/il doit présenter certains prix. En l'absence de représentant de l'Exécutif, elle/il parle au nom de l'Association au banquet.
- La/Le Commissaire national(e) doit déterminer une date de remise des formulaires d'évaluation de tournoi des étudiants-athlètes et des entraîneurs.

Après les Canadiens

- La/Le Commissaire national(e) soit participer à la conférence téléphonique de fin de saison du Comité des programmes à la fin de mars.
- Préparer des motions pour le Cahier de travail du printemps au début d'avril s'il y a lieu.
- Doit être responsable de contacter chaque entraîneur(e) qui participe à un Championnat canadien (de son sport) par téléphone, dans les dix (10) jours de la fin du championnat pour effectuer le sondage d'évaluation du championnat. Les résultats et un sommaire des formulaires d'évaluation du championnat doivent être inclus dans le rapport final de la/du Commissaire.
- La/Le Commissaire national(e) doit soumettre un rapport écrit au Comité de révision des hôtes du Championnat canadien et ce rapport doit comprendre ce qui suit :
 - Résultats des formulaires d'évaluation des étudiants-athlètes et des entraîneurs.
 - Rapport de toute suspension/infraction lors du championnat.
 - Recommandations pour l'avenir ou les changements aux règlements ou aux politiques présentés dans le procès verbal de la réunion des entraîneurs, des Championnats canadiens en général ou de l'ensemble de la saison
 - Commentaires globaux finals du championnat.
- Assister à l'Assemblée générale annuelle et à la plénière et présenter le rapport du comité de révision de l'hôte au Conseil, lequel comprend l'information du rapport final de la/du Commissaire et de celui de l'Hôte.

- Répondre à d'autres demandes lorsque la VP aux programmes le demande.
- Identifier, encourager et soutenir des hôtes possibles pour de futurs championnats canadiens.
- L'élection des Commissaires des sports doit se tenir selon la formule suivante :

Années paires

Soccer masculin
Basketball féminin
Volleyball féminin
Golf

Années impaires

Soccer féminin
Basketball masculin
Volleyball masculin
Badminton
Course cross-country

- Les postes de Commissaire du sport doivent être pour un terme d'une durée de deux ans. Les titulaires peuvent présenter leur candidature pour une réélection à des termes successifs.
- Les postes de Commissaires des sports féminins doivent normalement être occupés par des femmes.